

**Comité préparatoire
de la Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2020**

Distr. générale
25 avril 2019
Français
Original : anglais et anglais

Troisième session
New York, 29 avril-10 mai 2019

**Mesures visant à promouvoir l'établissement d'une
zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient
et la réalisation des objectifs de la résolution de 1995
sur le Moyen-Orient**

Rapport présenté par la Canada

1. Le Canada continue de préconiser fortement la pleine application de la résolution concernant le Moyen-Orient adoptée à la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et en particulier la création dans la région d'une zone exempte d'armes de destruction massive (ADM). Le Canada demeure prêt à appuyer des efforts concrets et ouverts qui visent véritablement à obtenir un consensus parmi tous les États de la région concernant l'établissement d'une zone exempte d'ADM au Moyen-Orient.

2. Si elles sont soigneusement établies et convenablement mises en œuvre, les zones régionales exemptes d'armes nucléaires peuvent renforcer la paix et la sécurité internationales. La responsabilité qui découle de la création de ces zones doit incomber aux États de la région, et se traduire par un processus qui soit, dans tous ses aspects, inclusif et librement convenu, et qui bénéficie du plein consentement de tous les États de la région.

3. Lors de la 73^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU 73), un groupe d'États a présenté le projet de décision L.22, qui proposait notamment de « confier au Secrétaire général le soin de convoquer au Siège de l'organisation, à New York, au plus tard en 2019, une conférence d'une semaine sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, à laquelle seront invités l'ensemble des États du Moyen-Orient, les trois coauteurs de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée par la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires... »

4. Le Canada s'est abstenu de voter sur le projet de décision L.22 lors de l'AGNU 73, puisque la proposition qu'il renfermait ne tenait pas suffisamment compte des principes de base d'inclusion, de consensus et d'efficacité sur lesquels reposent la politique et le processus décisionnel du Canada sur la question. En outre, en ce qui concerne le processus de prise de décision concertée, il semble que la conférence proposée pourrait adopter des décisions sans tenir compte du nombre réel d'États de la



région représentés. Du point de vue du Canada, cela ne s'inscrit pas dans une véritable initiative visant à dépasser les points de vue divergents et à dissiper les préoccupations de sécurité soulevées par la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'ADM.

5. À l'AGNU 73, le Canada a voté en faveur de la résolution 73/28 de l'Assemblée générale, intitulée « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient ». Le Canada s'est abstenu sur la résolution 73/70 intitulée « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire » qui, entre autres choses, demandait aux États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de déployer les efforts nécessaires à la mise en œuvre intégrale de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée lors de la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Conformément à sa position de longue date sur la question, le Canada a voté contre la résolution 73/83 intitulée « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient ».

6. Le Canada continue d'appeler à l'adhésion universelle et complète des États du Moyen-Orient au TNP, ainsi qu'au respect de ses dispositions. À l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le Canada a appuyé activement l'adoption d'une résolution sur l'application de garanties au Moyen-Orient dans le cadre des Conférences générales de l'AIEA en 2005 et 2006. Le Canada regrette de n'avoir pu appuyer cette résolution annuelle de 2007 à 2018, parce que les changements présentés par les rédacteurs n'étaient pas le résultat d'une démarche consensuelle, et que la résolution pendant cette période ne traitait pas des cas graves de non-respect, par certains autres États de la région, de leurs obligations en matière de garanties en vertu du TNP, tel qu'il a été déterminé par l'AIEA, et signalé par celle-ci au Conseil de sécurité des Nations Unies. Le Canada a aussi collaboré avec d'autres États dans le cadre de Conférences générales successives de l'AIEA pour empêcher que des résolutions inutiles et présentées pour des motifs politiques portent atteinte aux efforts visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

7. Le Canada appelle tous les États de la région à contribuer encore davantage à la stabilité et à la sécurité régionales en concluant des protocoles additionnels à leurs accords de garanties généralisées (AGG) respectifs, que le Canada considère comme la norme actuelle en matière de vérification en vertu de l'article III du TNP. Nous exhortons les États de la région qui ont signé un protocole additionnel de le ratifier sans tarder.

8. Le Canada continue d'appuyer le Plan d'action global conjoint (PAGC) et apprécie les efforts internationaux que déploient des partenaires européens en vue de maintenir l'entente. Le Canada croit qu'une approche multilatérale coordonnée constitue le meilleur moyen de s'attaquer aux préoccupations communes. Bien que le Canada s'inquiète toujours des visées nucléaires à long terme de l'Iran et continue de s'insurger contre les atteintes aux droits de la personne en Iran, le programme de missile balistique et la déstabilisation des activités régionales, le Canada estime que le PAGC restreint la capacité de l'Iran de développer des armes nucléaires, comme l'a vérifié l'AIEA. L'Iran doit continuer de mettre en œuvre intégralement l'ensemble des engagements qu'il a convenus en vertu du PAGC afin de renforcer la confiance de la communauté internationale à l'égard de la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire de l'Iran. En vertu du PAGC, l'Iran doit se soumettre à un système de vérification international poussé de l'AIEA qui donne à la communauté internationale un très bon aperçu du programme nucléaire de l'Iran. Depuis 2014, le Canada est l'État qui a le plus grandement contribué aux vérifications en Iran; il a versé en tout 13 millions de dollars canadiens à l'AIEA, dont 1,5 million de dollars canadiens en septembre 2018. Le Canada se réjouit de l'application provisoire par l'Iran du protocole supplémentaire à

l'Accord de garantie du TNP, mais exhorte l'Iran à ratifier sans tarder le protocole supplémentaire afin de rehausser encore davantage le niveau de confiance.

9. Le Canada demeure profondément préoccupé par les constatations faisant état de matières, d'installations et d'activités nucléaires possiblement non déclarées en Syrie, et laissant supposer une coopération nucléaire entre ce pays et la Corée du Nord, en violation du TNP. Le Canada a exprimé son plein soutien à la résolution (GOV/2011/41) du Conseil des gouverneurs de l'AIEA demandant au directeur général de l'AIEA de signaler au Conseil de sécurité des Nations Unies l'existence d'un réacteur nucléaire non déclaré à Daïr Alzour, en violation des obligations syriennes en matière de garanties. Tout en reconnaissant les problèmes que pose la situation sécuritaire actuelle en Syrie, l'AIEA continue de signaler que le régime Assad ne fournit pas la collaboration, l'information et l'accès nécessaires pour régler les questions en suspens concernant le respect des obligations de la Syrie. Nous continuons d'exhorter la Syrie à remédier de toute urgence au non-respect de ses obligations et à respecter son propre engagement à « coopérer pleinement avec l'Agence pour résoudre les questions en suspens ». Nous continuons également de demander à la Syrie de mettre en vigueur un Protocole additionnel dès que possible. C'est seulement grâce à une coopération complète, transparente et proactive avec l'AIEA que la Syrie peut rétablir la confiance à l'égard de la portée et de la nature de son programme nucléaire.

10. Le Canada continue d'inviter tous les pays qui ne sont pas encore parties au TNP d'y adhérer en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. En tant que mesure de confiance vers l'atteinte de cet objectif ultime, le Canada a également demandé à ces États de dissocier leurs cycles du combustible nucléaire à des fins militaires de ceux à des fins civiles et de soumettre toutes leurs activités nucléaires civiles aux garanties de l'AIEA. Ces déclarations sont conformes aux politiques et aux mesures du Canada, qui comprennent les résultats des votes du Canada par rapport aux résolutions de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui sont énoncées au cinquième paragraphe du présent rapport.

11. Le Canada reconnaît l'intérêt croissant que témoignent les États parties au Moyen-Orient à l'égard de l'énergie nucléaire et se réjouit des annonces faites par un certain nombre de ces États concernant de nouvelles initiatives dans ce domaine. En accueillant favorablement ces initiatives, le Canada souligne que tous les programmes nucléaires devraient être assortis d'engagements fermes en faveur de la non-prolifération, de la sûreté et de la sécurité nucléaires.

12. Le Canada continue de mettre en œuvre les engagements qu'il a pris lors du Sommet sur la sécurité nucléaire en favorisant et en améliorant la sécurité nucléaire partout dans le monde, y compris la région du Moyen-Orient. Le Canada a versé jusqu'à maintenant plus de 24 millions de dollars à la Jordanie afin qu'elle améliore ses capacités de détection nucléaire qui l'aideront à combattre le trafic et la contrebande d'armes nucléaires, notamment grâce à de l'équipement de surveillance des rayonnements aux principaux postes frontaliers et à la mise sur pied d'équipes mobiles de lutte contre la contrebande d'armes nucléaires pour surveiller les points de passage irréguliers qui jalonnent la frontière qu'elle partage avec la Syrie. Plus de 54 millions de dollars ont été fournis au Fonds sur la sécurité nucléaire de l'AIEA, et le financement du Canada a servi à éliminer de manière sûre et sécuritaire les sources radioactives scellées retirées du service du Liban et à améliorer la protection physique et la cybersécurité des installations nucléaires en Égypte.